

## Le chômage

Au même titre que d'autres problèmes sociaux comme l'habitat, le chômage, dont le développement est récent dans le Territoire, est "une retombée indirecte de l'implantation du C.E.P.". Tout en s'inscrivant dans le nouveau contexte démographique et socio-économique ainsi créé, il n'en conserve pas moins, pour certaines catégories de chômeurs tout au moins, un certain nombre de caractères spécifiques dont essaient de tenir compte les pouvoirs publics dans la politique menée pour le résorber.

### Un développement récent

Le concept de chômage est lié à celui de salariat. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, dans la Polynésie des années 60, qui connaît encore une économie coloniale essentiellement rurale, les chômeurs ne sont pas recensés. Il faudra d'ailleurs attendre le recensement de 1977 pour que les démographes de l'I.N.S.E.E. s'emploient à quantifier le phénomène. Ce qui ne signifie pas que le problème du sous-emploi (et de l'insuffisante rémunération des emplois) ne se posait pas dans une économie en pleine crise. Une situation à laquelle les ruraux ont réagi en émigrant vers la Nouvelle-Calédonie dans les années 50 et, déjà, vers la zone urbaine de Tahiti.

Un problème que le C.E.P. va permettre de régler directement ou indirectement (et provisoirement) en assurant le plein emploi. Ceci pendant près de deux décennies, si l'on considère qu'en 1977, selon les données du recensement, le taux de chômage (1 689 chômeurs) ne dépassait pas 3,8%. Un taux qui s'est brusquement accru depuis lors puisque en 1983, toujours selon les recenseurs, il atteint 11,2%, "7 322 personnes n'occupant pas un emploi (ayant déclaré) être à la recherche d'un emploi".

Depuis lors, faute de statistiques fiables - les demandeurs ne sont pas tenus de s'inscrire au Service de la Main-d'œuvre (devenu l'Agence pour l'Emploi et de la Formation professionnelle le 19 décembre 1985) et les employeurs de proposer leurs offres d'emploi -, il n'est pas possible de décrire précisément l'évolution du chômage. Tout au plus, si l'on rapporte les "offres nouvelles d'emplois" aux "demandes nouvelles d'emplois", note-t-on pour 1986 une légère amélioration de la situation puisque ce ratio, cette année-là, est de 1,77 contre 1,85 en 1984 et 1,93 en 1985.

En 1983, selon l'I.T.STAT., le chômage touchait surtout les femmes, les jeunes, les personnes faiblement qualifiées, et les Polynésiens. Ce qui ne saurait surprendre et n'a pas beaucoup changé, si l'on en croit certaines informations fournies par l'A.E.F.P. qui a analysé la situation des demandeurs d'emplois "non satisfaits" en 1986 : le chômage concerne d'abord des jeunes de 18 à 24 ans (à concurrence de 53,5%); des personnes sans diplôme (36,1%) ou peu formées (22% sont titulaires d'un C.E.P.) et qui par conséquent sont pas ou peu qualifiées, puisqu'elles

recherchent des emplois de manœuvres (24,6%), d'ouvriers spécialisés (11,6%) ou d'employés non qualifiés (15,3%).

### Le chômage : une certaine spécificité

La limitation des compétences de l'Agence n'est pas seule responsable du manque de fiabilité des statistiques. S'agissant de certaines catégories de sans-emploi, le phénomène revêt des caractères spécifiques qui interdisent par exemple de l'assimiler à son homologue métropolitain, plus facilement quantifiable, du moins en théorie.

Certes, en milieu urbain, "le chômage est évidemment, comme l'a noté un socio-économiste de l'O.R.S.T.O.M. dans un ouvrage à paraître, la conséquence d'une part de l'afflux excessif d'insulaires attirés par la possibilité d'y trouver des emplois et aussi par l'ensemble du contexte que l'on pourrait appeler socio-culturel propre à la ville (cinémas, boutiques, sports, etc.), d'autre part de l'arrivée sur le marché du travail de catégories de jeunes qui ont grandi et étudié en ville (descendants de parents arrivés en ville depuis plus ou moins longtemps : migrants de la première et de la deuxième générations) et qui sont souvent insuffisamment formés sur le plan professionnel".

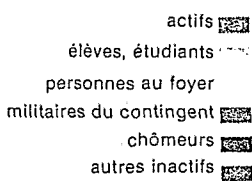
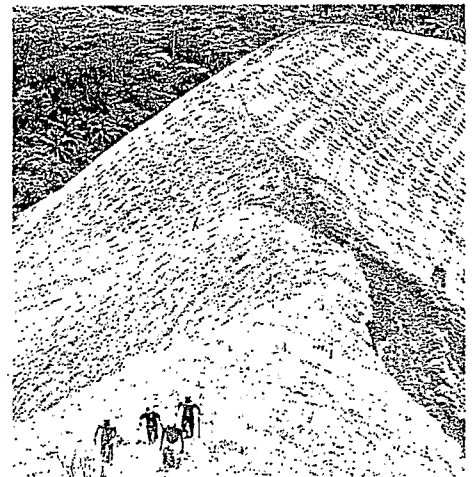
Ceci étant, il semble, selon une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie datant de 1979, que "le nombre de chômeurs non recensés est probablement considérable dans un groupe intermédiaire entre un groupe parfaitement moderne vivant en économie de marché en ville et un groupe presque entièrement traditionnel en zone rurale, (ce groupe intermédiaire) pouvant être estimé à 30% de la population active et se distinguant par une autoconsommation partielle, un habitat en bidonville urbain et un salariat temporaire".

Faut-il ajouter, mais cette remarque concerne plus particulièrement le milieu rural, que la structure familiale, à travers des

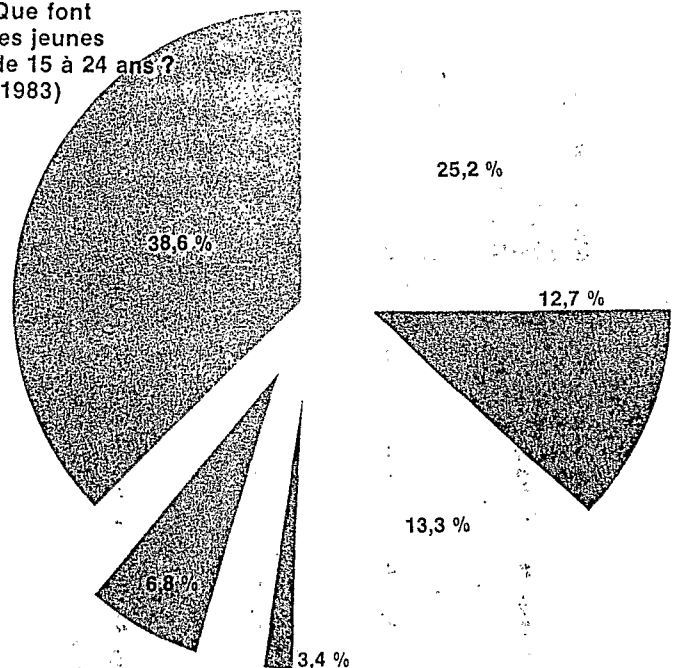
emplois d'aides familiaux dans le secteur du commerce comme dans celui du coprah et de la pêche, "joue un rôle d'amortisseur" par rapport au marché du travail. Dans ce cas, dans la conjoncture qui est actuellement celle de l'agriculture, notamment dans les archipels, mieux vaut parler de sous-emploi que de chômage.

### De la politique de l'emploi au traitement du chômage

Pendant le "boom économique" (voir volume 8, pp. 28-29), le gouvernement territorial (au sein duquel l'Etat exerçait les responsabilités essentielles) ne s'est guère préoccupé des conséquences que pourrait avoir sur le plein emploi une diminution, voire une cessation ("l'après C.E.P.") des activités de cet organisme. Il a fallu attendre la conjoncture difficile des années 70 - une mission effectuée par le démo-économiste Bernard Grossat y a sans doute très largement contribué - pour que les pouvoirs publics raisonnent "en terme de remplacement des



Que font les jeunes de 15 à 24 ans? (1983)



En haut : Le Service de l'Économie rurale a été doté par le Comité de Gestion des Chantiers de Développement de 26% environ des crédits qui lui ont été affectés en 1987. En 1986, ces dotations avaient surtout servi, dans les archipels notamment, à mener des "travaux forestiers".

Que font les jeunes ? Ils sont "chômeurs" dans une proportion qui est supérieure à celle de l'ensemble des actifs (11,2%), mais surtout ils sont sous-employés, à concurrence de 20,1%, comme semblent l'indiquer les taux affectant les "personnes au foyer" et les "autres inactifs".

activités induites ou déduites de la présence du C.E.P. (et) en terme de création nette d'emplois" et mettent en œuvre une politique de relance diversifiée des activités (dont G. Blanchet nous a décrit les "résultats mitigés"), impliquant dans le cadre des orientations choisies un gros effort en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle.

En 1968, selon une enquête de l'époque, celui-là (44 classes réparties dans trois établissements privés et deux publics) est essentiellement ménager et commercial. Quant à celle-ci, qui est davantage orientée vers les métiers de la mécanique, du bâtiment et des travaux publics, elle est dispensée dans une dizaine d'organismes comptant 70 stagiaires en moyenne. A la rentrée scolaire 1985-1986, si l'on excepte les étudiants fréquentant le C.N.A.M. et la classe de préparation aux "hautes études commerciales" (voir volume 8, pp. 94-95), le "second cycle court" de l'enseignement technique (dont font partie les Centres d'Education aux Technologies appropriées au Développement (C.E.T.A.D.) qui sont de "petits lycées professionnels ruraux", a accueilli dans 13 établissements publics et trois privés, 2 919 élèves répartis dans 139 classes préparant aux examens sanctionnant une formation professionnelle dans le secteur industriel et le secteur tertiaire dont l'hôtellerie: C.A.P. classiques (22 spécialités); C.A.D. (option industrielle) et C.A.P.D. (option Activités familiales, artisanales et touristiques) pour les C.E.T.A.D.; B.E.P. (12 spécialités). Dans le "second cycle long"

(4 établissements publics et un privé), les effectifs scolarisés dans 44 classes étaient les suivants: 896 en ce qui concerné les préparations aux cinq baccalauréats et aux deux brevets de Technicien (Tourisme et Hôtellerie), 100 pour le B.T.S. (trois spécialités) qui relève de l'enseignement supérieur des lycées.

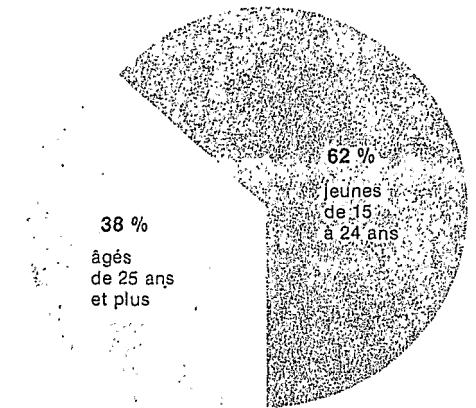
En terme de "flux de sortie", la même année, le système a produit, tous niveaux de formation et tous secteurs d'activités confondus, 955 diplômés dont 45,6% orientés vers le tertiaire, 32,8% vers l'industrie, 9% vers l'hôtellerie et le tourisme, 2,6% pour la santé et 9,9% pour le secteur "employé technique de collectivité".

A côté de ces formations classiques reproduisant le modèle métropolitain, y compris dans le cas des C.E.T.A.D. dont la formule initiale a été "normalisée", le Territoire a créé en 1978 les Centres de Jeunes Adolescents (C.J.A.) - ils sont aujourd'hui 21 - qui accueillent (en 1986-1987) 1 015 jeunes en situation d'échec scolaire, appartenant aux milieux les plus défavorisés puisque en mai-juin 1984, ils étaient issus en moyenne, d'une famille de huit personnes avec un revenu mensuel familial moyen de 66 000 francs CFP. L'objectif poursuivi est de préparer les jeunes à la vie active en les intégrant au "tissu économique communal". Pour ce faire, les maîtres, qui malheureusement ne sont pas tous suffisamment formés, essaient de les "responsabiliser" (les C.J.A. sont constitués en coopératives) et de les réhabiliter par une pédagogie appropriée.

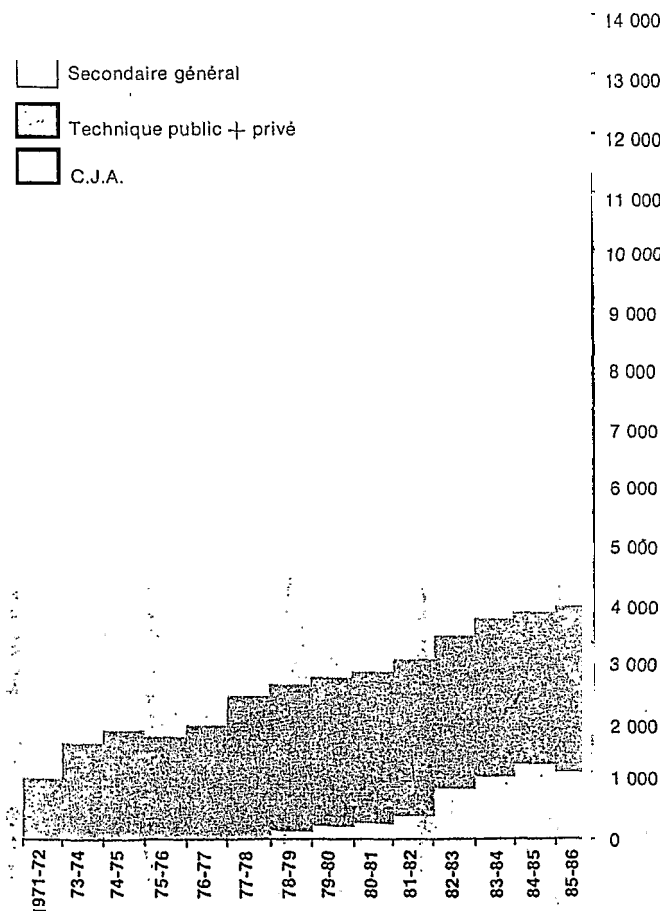
Autre forme originale d'enseignement professionnel dont l'impact est plus limité (4 établissements pour 127 élèves en 1986-1987), les Maisons familiales rurales, fondées en 1981. Associations régies par la loi de 1901, les M.F.R., qui fonctionnent encore actuellement avec le concours d'une subvention de l'Etat (16 276 000 FCP en 1985), pratiquent une pédagogie de l'alternance qui voit les élèves passer successivement une semaine dans l'établissement et "deux semaines dans le milieu familial où ils mettent en pratique les enseignements reçus dans le domaine de la pêche, de la culture ou de l'élevage".

Les "chômeurs" étaient 1 689 en 1977 et 7 322 en 1983. Combien sont-ils aujourd'hui? Nul ne le sait. Force est de constater que la

Les jeunes demandeurs d'emploi (1983)



□ Secondaire général  
 ■ Technique public + privé  
 □ C.J.A.



Évolution des effectifs de l'enseignement technique et de l'enseignement secondaire général (1971-1986). En taux d'accroissement moyen annuel (18,5%), les effectifs de l'enseignement technique ont progressé plus vite que ceux de l'enseignement secondaire général (10,6%). Un progrès qui ne doit pas faire trop illusion si l'on veut bien considérer qu'au départ ceux-ci étaient 4,9 fois plus nombreux que ceux-là. Le développement de la scolarisation dans les Centres de Jeunes Adolescents (cliché du bas) constitue en revanche un élément beaucoup plus positif.

Ci-dessus : Le Centre de Formation professionnelle pour Adultes (C.F.P.A.) de Pirae a été ouvert en 1978. Il comporte quatre sections de 20 stagiaires chacune, réparties dans les spécialités suivantes : maçonnerie : deux sections ; serrurerie : une section ; menuiserie : une section" (Agence pour l'Emploi et la Formation professionnelle - Rapport d'activité, 1986).



"politique de l'emploi, initiée après le "boom" et poursuivie sans relâche depuis lors par tous les gouvernements, a globalement échoué. En quelques années, la question du chômage et de son traitement est devenue une "priorité absolue" pour les pouvoirs publics comme pour les partenaires par vocation sociale : employeurs, syndicats, Églises, groupements associatifs... Nous ne discuterons pas ici d'un dossier dont le règlement à moyen et à long termes dépend de l'efficacité des programmes de développement qui pourraient être mis en œuvre dans le cadre de choix de société alternatifs. Faute de pouvoir citer toutes les initiatives privées (stages de l'AFODEP, du G.E.F.O.P., de la C.C.I., des J.R.P...), nous nous contenterons d'évoquer brièvement la politique suivie par les pouvoirs publics étatiques et territoriaux.

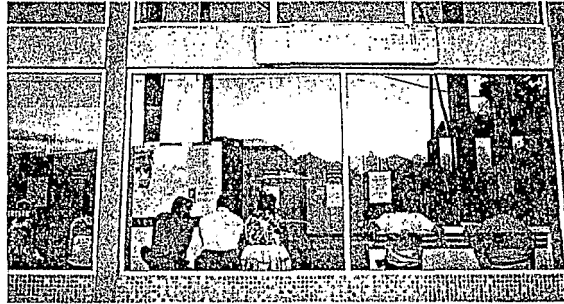
Tout en apportant son concours financier à certaines réalisations territoriales (construction du C.F.P.A. de la Punaruu par exemple), l'Etat en tant que tuteur des communes, s'est efforcé de lutter contre le chômage en créant des "chantiers de développement permettant de donner une activité salariée aux demandeurs d'emplois". Sous le contrôle du haut-commissaire, les maires recrutent des travailleurs temporaires payés au SMIG qui sont affectés à des travaux demandés par le Service de l'Économie rurale (reboisement...) ou par les communes elles-mêmes. Lancés en 1980, leur financement est assuré conventionnellement à parité par l'État

et le Territoire ; ces chantiers, au nombre de 170 en 1980, ont fourni du travail à 1 179 allocataires pour un coût global de 246 millions de francs CFP dont 41,5% pour les archipels.

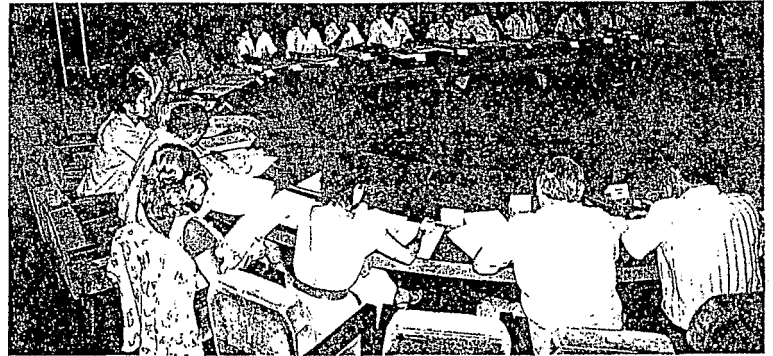
Quant à la politique du Territoire, elle s'est d'abord traduite par la mise en place d'un certain nombre de "structures et instruments" selon la formule du Tahoera'a : création dans le cadre des seconds accords tripartites signés en 1984 d'un Haut Comité de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de la Formation sociale qui, dans ces différents domaines, est une "instance de réflexion, de concertation et de coordination" ; création du Fonds territorial de l'Emploi et de la Formation professionnelle qui est l'instrument de financement "des actions originales en matière d'emploi et de formation professionnelle ; transformation de l'ancien Office

de la Main-d'œuvre en Agence territoriale de l'Emploi et de la Formation professionnelle qui doit être un outil efficace de connaissance du marché du travail et de placement et d'adaptation des actions de formation aux besoins des entreprises.

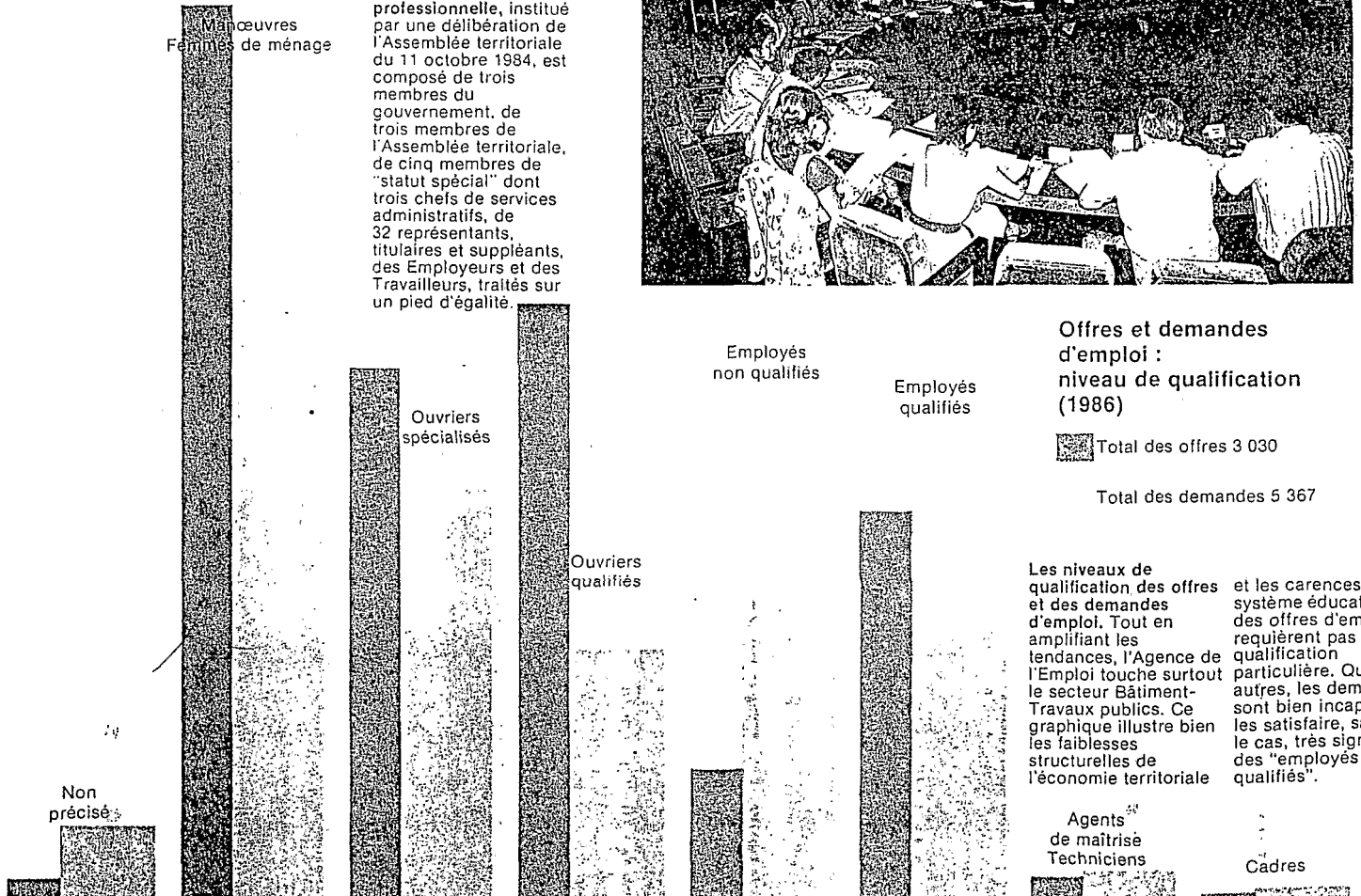
Tout en restant un organisme de placement aux compétences limitées, l'Agence à désormais un rôle essentiel dans le domaine de la formation des jeunes dont l'apprentissage vient d'être réformé ; dans celui de la formation professionnelle des adultes qui est assurée par le C.F.P.A. de Pirae (et bientôt de la Punaruu) ou par exemple par les professionnels de l'hôtellerie. Les stages en tous genres, destinés à diminuer à court terme le taux de chômage, se sont multipliés ces derniers mois. Il est encore trop tôt pour en préjuger les effets.



A gauche : L'Agence pour l'Emploi et la Formation professionnelle qui a été créée par un arrêté du 10 mars 1986, comporte trois départements : "Études et Statistiques"; "Emploi" et "Formation professionnelle des Adultes (F.P.A.) et Apprentissage". Son conseil d'administration est tripartite (Territoire, Employeurs, Travailleurs).



Le Haut-Comité pour l'Emploi et la Formation professionnelle, institué par une délibération de l'Assemblée territoriale du 11 octobre 1984, est composé de trois membres du gouvernement, de trois membres de l'Assemblée territoriale, de cinq membres de "statut spécial" dont trois chefs de services administratifs, de 32 représentants, titulaires et suppléants, des Employeurs et des Travailleurs, traités sur un pied d'égalité.



# ENCYCLOPEDIE DE LA POLYNESIE

## vivre en Polynésie 2

Ce neuvième volume de l'Encyclopédie de la Polynésie a été réalisé sous la direction de

**François Ravault,**

Docteur de 3e cycle en Géographie, Directeur de Recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

avec la collaboration de : **Jacques Bonvallet**, Docteur de 3e cycle, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

**Marc Cizeron**, Diplômé d'État du Service social, Assistant social au Service des Affaires sociales,

**Karin Dausat**, Licenciée en Sciences humaines (Sociologie), Enseignante, **François Merceron**, Agrégé de l'Université,

Lycée du Taaone, **Thierry Nhun-Fat**, Docteur de 3e cycle en Statistiques, Responsable du département Études

et Programmation au Service du Tourisme, **Jean-Marc Pambrun**, Maître en Sciences sociales et Sciences humaines,

Directeur du Département des Traditions du Centre polynésien des Sciences humaines,

**Jean-Marius Raapoto**, Titulaire d'un D.E.A. en Phonétique, Conseiller à l'Assemblée territoriale,

**Francis Rougerie**, Licencié et D.E.A. ès Sciences, O.R.S.T.O.M., **Bruno Saura**, Titulaire d'un D.E.A. d'Études politiques,

**José Wild**, Licencié de Géographie, ancien élève de l'École pratique des Hautes Études, Consultant.

Conception et production : **Christian Gleizal**

Maquette et coordination de la réalisation technique : **Jean-Louis Saquet**

Assistante de production : **Catherine Krief**

Illustrations et cartographie : **Catherine Visse et Jean-Louis Saquet**

Nous tenons à remercier particulièrement pour leur précieuse collaboration Messieurs Yannick Amaru, Bureau de la Programmation,

Mission d'Aide financière et de Coopération régionale, Haut-Commissariat ; Gérard Baudchon, Directeur,

et Emile Bruneau, Adjoint, Institut territorial de la Statistique ; Théodore Céran-Jérusalemy, Secrétaire général de l'U.S.A.T.P. ;

M. Dupuy, Chef du Service de l'Aménagement du Territoire ; Jean-Paul Le Caill, Directeur de l'Office territorial de l'Habitat social ;

J.-P. Petitjean, B.E.T.P.E.D., Vice-Rectorat ; B. Teissier, Chef du Service de l'Inspection du Travail et des Lois sociales ;

Simako Yon Yuc Chong, Directeur adjoint de la Caisse de Prévoyance sociale.

L'iconographie de ce volume a été rassemblée grâce à l'aide qui nous a été apportée par :

à l'O.P.A.T.T.I. : Christian Vernaudon, Directeur général, Patrick Robson, Directeur des Relations publiques, Hyacinthe Cao, photographe ;

au Service de l'Information et des Relations avec la Presse de la Présidence du Gouvernement : Philippe Guesdon, Chef du service,

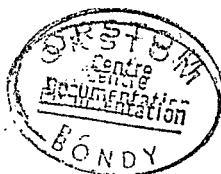
Roland Gloaguen, adjoint, Gilles Hucault, photographe ; au Service des Archives territoriales : Pierre Morillon, Chef du service ;

à l'Office territorial de l'Action culturelle : M. Stein, Directeur, Mme Do Carlson ; à la Société des Études océaniques : M. Paul Moortgat,

Président du C.A. ; le Musée de l'Homme ; le Bishop Museum ; la Mitchell Library.

**Photographies** : J.-Cl. Bosmel, J. Bouchon, H. Cao, D. Charnay, D. Darqué, M. Folco, G. Hucault, Ch. Pinson,

Cl. Rives, A. Sylvain, B. Vannier, G. Wallart, P. Zarlenga, T. Zysman.



03 JUL. 1990

CHRISTIAN GLEIZAL / MULTIPRESS

18.231 vol.